



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 3569

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des lauréats du CAPES admis sur listes complémentaires. Le ministère vient de décider qu'elles seront débloquées à hauteur des désistements sur listes principales. Si cette décision est une première avancée positive, il conviendrait que tous les inscrits sur listes complémentaires soient stagiairisés compte tenu de la baisse du nombre de postes et des admissions enregistrées cette année. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement entend prendre rapidement toutes les dispositions nécessaires à la satisfaction de cette légitime exigence des titulaires du CAPES.

Texte de la réponse

Compte tenu des besoins en enseignants en mathématiques qui se font jour dans les divers rectorats et conformément aux instructions données par le ministre, les élèves de la liste complémentaire du CAPES de mathématiques seront employés soit en remplacement, soit en soutien dans les établissements du territoire métropolitain ou outre-mer. En conséquence, les candidats restant inscrits sur les listes complémentaires du CAPES de 1997 ont été admis en qualité de professeur stagiaire dans les IUFM Leur stage s'effectuera notamment dans les ZEP ou dans des établissements retenus comme prioritaires par les rectorats.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3569

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3135

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4644